

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) – PLAN MERCREDI
Communauté de communes Creuse Sud-Ouest



SOMMAIRE

I. Présentation de la collectivité et du territoire	2
A. Données administratives concernant la collectivité	2
B. Périmètre et public du PEDT – Plan mercredi.....	2
C. Ressources du territoire mises en évidence à travers :	3
1. Des fiches repères thématiques	3
2. Un zoom sur l’organisation des services « petite enfance – jeunesse et soutien à la parentalité »...12	
3. Un zoom sur le centre d’animation de la vie locale et les espaces de vie sociale.....	17
D. Synthèse de la situation sur le territoire	18
II. Perspectives pour le territoire durant les 3 années à venir	20
A. Finalités du PEDT – Plan mercredi	20
B. Notions clés à prendre en considération	20
C. Stratégie retenue	21
III. Modalités de mise en œuvre du PEDT – Plan mercredi	23
A. Gouvernance assurée par un comité de pilotage et un comité technique	23
B. Animation participative du territoire, tenant compte des objectifs fixés dans la stratégie et s’appuyant sur l’établissement d’un plan d’actions annuel	24
C. Suivi et évaluation possible grâce à la détermination d’indicateurs et d’outils spécifiques à chaque action retenue à mettre en œuvre	25

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE ET DU TERRITOIRE

A. Données administratives concernant la collectivité :

Etablissement public de coopération intercommunale porteur du projet :

Communauté de commune Creuse Sud-Ouest

Route de la Souterraine

23400 Saint-Dizier-Masbaraud

Tel. : 05 55 54 04 95

Mail : accueil@creusesudouest.fr

Nom de l'élu(e) référent(e) : Jean-Yves GRENOUILLET

Fonction : Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse, de la culture, de la vie associative et de la santé

Tel. : 07 85 81 29 32

Mail : grenouilletjeanyves@gmail.com

Nom du ou de la référente technique : Hélène PEINTRE

Fonction : Coordinatrice enfance jeunesse

Tel. : 05 55 51 28 23 – 06 08 50 45 97

Mail : responsable.jeunesse@creusesudouest.fr

B. Périmètre et public du PEDT :

D'un point de vue politique, le Conseil communautaire a voté le 11 décembre 2018 l'intérêt communautaire du bloc de compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire ». Ce dernier a été révisé en Conseil communautaire du 25 juin 2021, notamment pour prendre en considération « l'élaboration, le pilotage, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre d'un Projet éducatif territorial sur l'ensemble du territoire intercommunal ».

Le territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest comprend les 43 communes suivantes :

Ahun, Ars, Auriat, Banize, Bosmoreau-les-Mines, Bourganeuf, Chamberaud, La-Chapelle-Saint-Martial, Chavanat, Le Donzeil, Faux-Mazuras, Fransèches, Janaillat, Lépinas, Maisonnisses, Mansat-la-Courrière, Montboucher, Le-Monteil-au-Vicomte, Moutier d'Ahun, Pontarion, La Pougé, Royère-de-Vassivière, Saint-Amand-Jartoudeix, Saint-Avit-le-Pauvre, Saint-Dizier-Masbaraud, Saint-Georges-la-Pougé, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Hilaire-le-Château, Saint-Junien-la-Brégère, Saint-Martial-le-Mont, Saint-martin-Château, Saint-Martin-Sainte-Catherine, Saint-Michel-de-Veisse, Saint-Moreil, Saint-Pardoux-Morterolles, Saint-Pierre-Bellevue, Saint-Pierre-Chérignat, Saint-Priest-Palus, Sardent, Soubrebost, Sous-Parsat, Thauron, Vidaillat.

Nombre d'habitant(e)s (population totale au 01/01/2020 – www.creuse.gouv.fr) : 14 659.

Répartition par tranche d'âge du nombre d'enfants recensés en 2019 :

Tranche d'âge	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 – 19 ans	20 à 24 ans	Total
Nombre d'enfants	229	243	547	399	264	15	1 697
En %	13,5 %	14,3 %	32,2 %	23,5 %	15,6 %	0,9 %	100 %

Source : CAF de la Creuse

Répartition des familles en fonction du nombre d'enfant(s) à charge en 2019 :

	Nombre	En %
Familles avec 1 enfant	318	36
Familles avec 2 enfants	390	44,1
Familles avec 3 enfants	127	14,4
Familles avec 4 enfants et plus	49	5,5
Total	884	100

Source : CAF de la Creuse

Répartition des enfants par âge et par type de famille en 2018 :

	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 24 ans	Total	Total (en %)
Couple avec enfant(s)	290	287	476	651	307	2011	81%
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	0	0	35	45	35	115	5%
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	20	26	65	170	66	347	14%
Total	310	313	576	866	408	2473	100%
Total (en %)	13%	13%	23%	35%	16%	100%	-

Source : INSEE

Remarques :

- Il y a une part plus importante d'enfants de 6 à 11 ans (32 %) et de 12 ans à 15 ans (24 %) ;
- Il y a une part plus importante de familles avec 2 enfants (44 %), et de celles avec 1 enfant (36 %) ;
- Il y a 19 % de familles monoparentales, avec une prédominance de celles composées d'une femme avec enfant(s) (14 %) ;

C. Les ressources du territoire sont mises en évidence à travers :

1. Une représentation sous la forme de « fiches repères » thématiques


En 2020, la réalisation d'une enquête via la diffusion d'un questionnaire aux familles, aux écoles, aux mairies et aux bibliothèques a été interrompue en raison de la crise sanitaire et du 1er confinement imposé mi-mars. Il y a donc eu peu de retours.

La réflexion a pu être relancée au cours du 2d trimestre 2021. Elle a abouti, a minima, à une représentation cartographique du territoire, qui permet de distinguer les différentes ressources existantes en 2021, concernant :

- La petite enfance ;
- L'enfance ;
- L'adolescence – jeunesse ;
- Les ressources spécifiques : associations, équipements culturels, monuments historiques...


FICHE REPERE PETITE ENFANCE

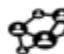
En nombre Répartition assistant(e)s maternel(le)s

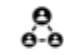
 Etablissement d'accueil du jeune enfant

 Etablissement d'accueil du jeune enfant itinérant


 Maison d'assistant(e)s maternel(le)s

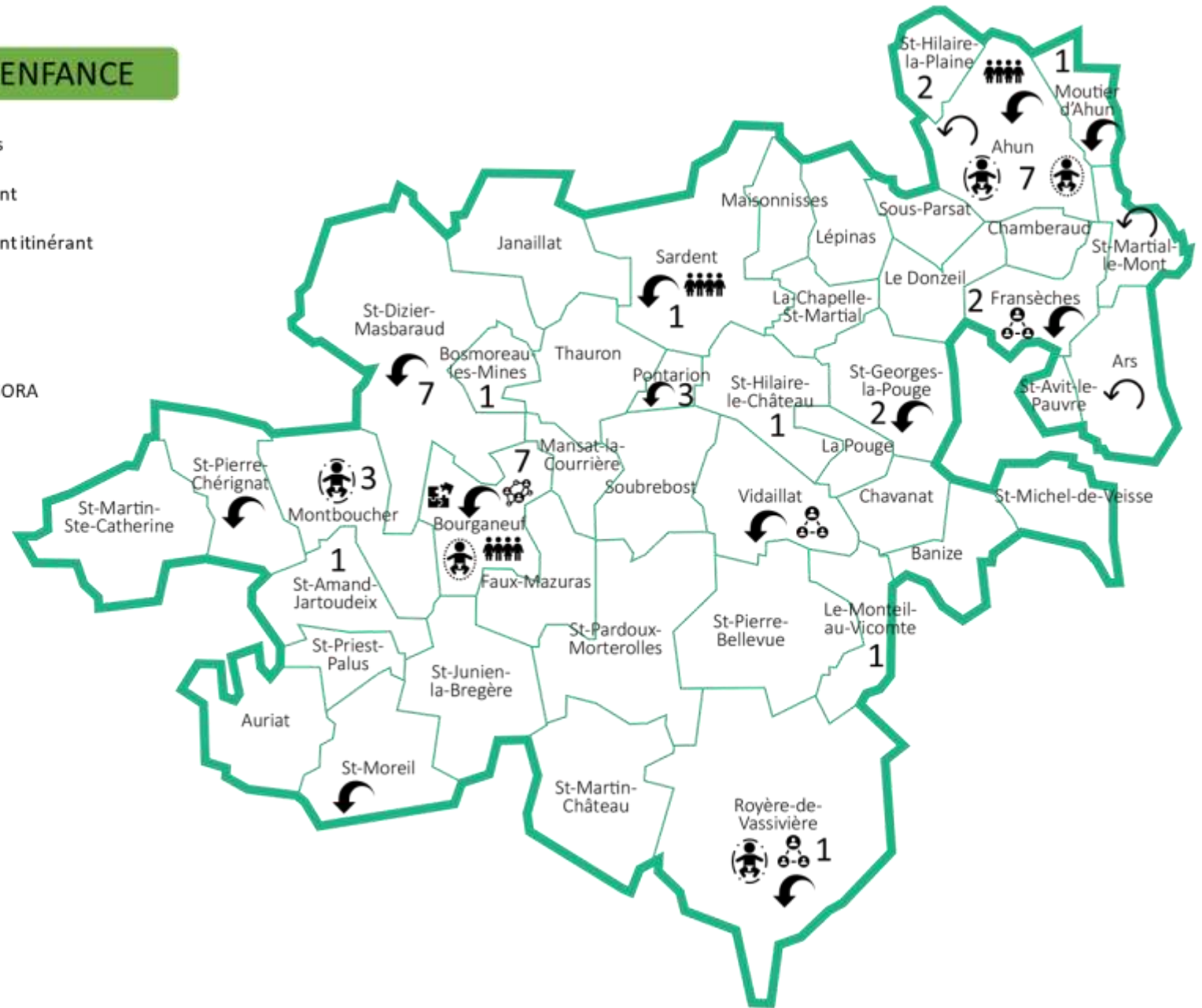
 Accueil de loisirs sans hébergement

 Centre d'animation de la vie locale AGORA

 Espace de vie sociale

 Lieu d'accueil enfant-parent

 Lieux d'intervention du Relai d'assistant(e)s maternel(le)s










Informations détaillées :

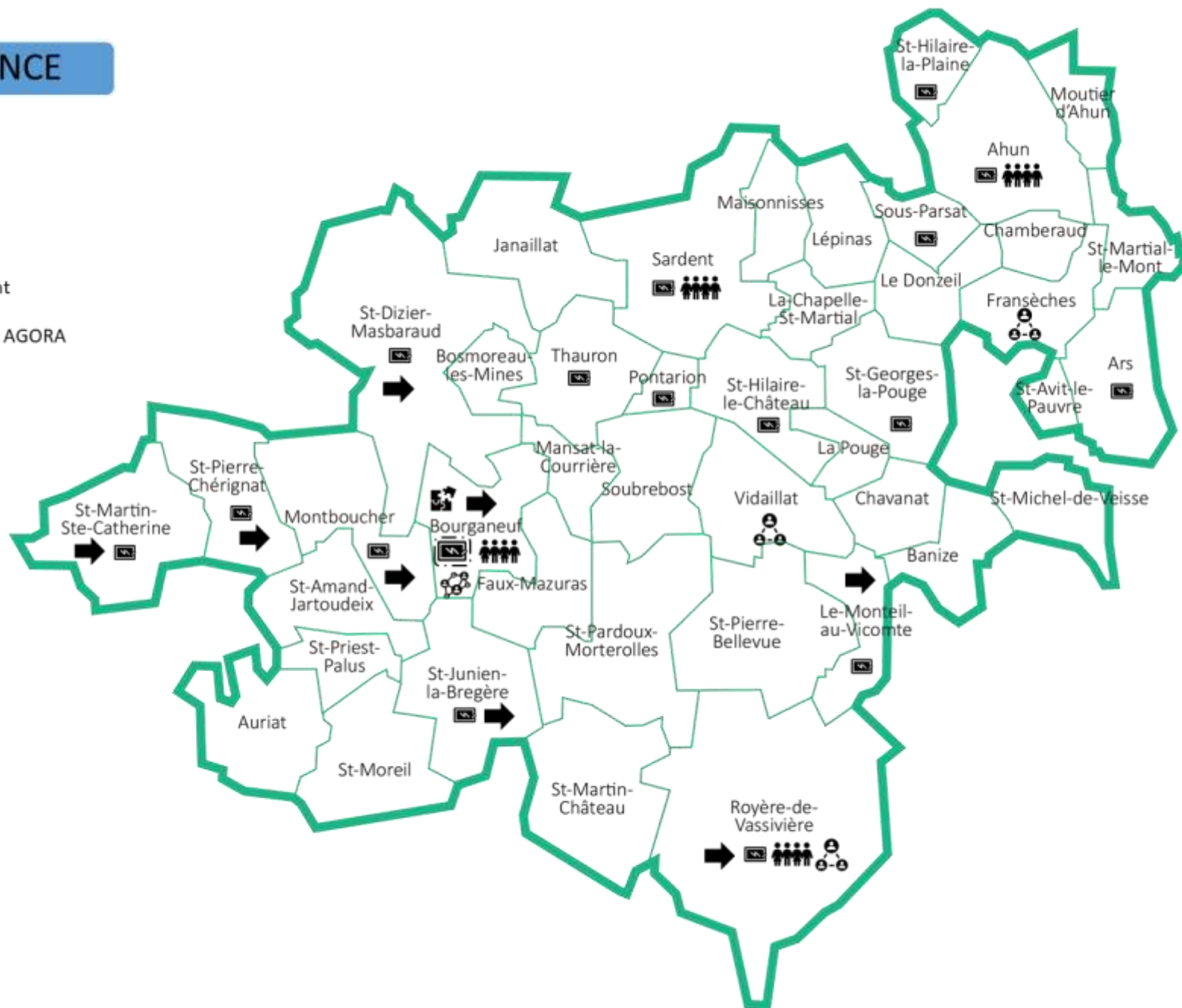
- **40 assistant(e)s maternel(le)s réparties sur l'ensemble du territoire**
- **3 maisons d'assistant(e)s maternel(le)s** à Busseau-sur-Creuse (Ahun), Royère-de-Vassivière et Montboucher
- **3 Etablissements d'accueil du jeune enfant dont :**
 - 1 multi-accueil à Bourganeuf
 - 1 micro-crèche à Ahun
 - 1 micro-crèche itinérante sur 2 à 3 communes (lieux variables en fonction des besoins identifiés)
- **3 Accueils de loisirs sans hébergement** basés à Ahun-Sardent, Bourganeuf et Royère-de-Vassivière
- **1 lieu d'accueil parent-enfant** situé à Bourganeuf
- Le **Relai d'assistant(e)s maternel(le)s** intervient en itinérance sur 13 communes (lieux variables en fonction des besoins identifiés)
- **1 Centre d'animation de la vie locale « Agora »** à Bourganeuf
- **4 Espaces de vie sociale :**
 - Les Amis de la Pierre de Masgot à Fransèches
 - Les Plateaux Limousins à Royère-de-Vassivière
 - Vasijeunes à Vidaillat
 - Les Moussus du Thaurion à Chatelus-le-Marcheix, qui couvre également Saint-Pierre-Chérignat et Saint-Martin-Sainte-Catherine

Actions spécifiques :

- **Matinées « passerelle »** organisées par le Relai d'assistant(e)s maternel(le)s afin de faciliter l'entrée en établissement scolaire
- **Evènements en famille** organisés par l'ALSH de Bourganeuf

FICHE REPERE ENFANCE

-  Ecole (primaire et/ou maternelle)
-  Ecole avec accueil de loisirs
-  Accueil de loisirs sans hébergement
-  Centre d'animation de la vie locale AGORA
-  Espace de vie sociale
-  Lieu d'accueil enfant-parent
-  Réseau d'éducation prioritaire



FICHE REPERE ENFANCE




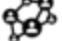
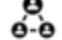

Informations détaillées :

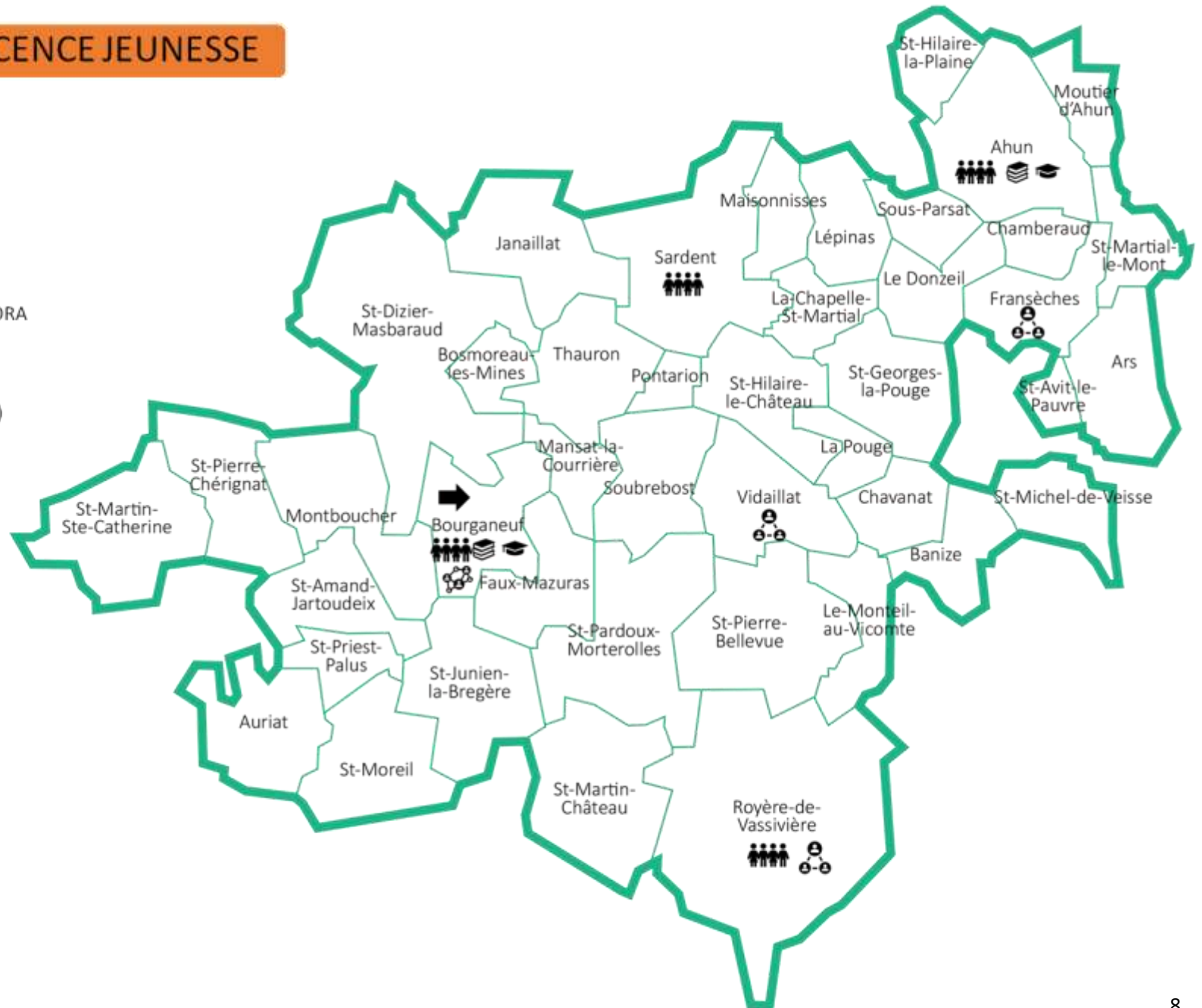
- **2 circonscriptions différentes** : Guéret 1 (écoles de Saint-Hilaire-la-Plaine et Sardent) et Aubusson (autres écoles)
- **20 écoles** (maternelle et/ou primaire), dont 3 à Bourganeuf et 2 à Saint-Dizier-Masbaraud.
- **6 Regroupements pédagogiques intercommunaux** concernant les écoles des communes suivantes :
 - Saint-Martin-Sainte-Catherine, Saint-Pierre-Chérignat et Châtelux-le-Marcheix (Bénévent Grand-Bourg)
 - Thauron, Saint-Hilaire-le-Château et Pontarion
 - Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Yrieix-les-Bois et La Saunière (Agglomération du Grand-Guéret)
 - Ahun et Chamberaud
 - Sous-Parsat et Saint-Georges-la-Pouge
 - Ars et Saint-Médard-la-Rochette (Marche et Combraille en Aquitaine)
- Données sur l'instruction en famille (en cours de recueil)
- **3 Accueils de loisirs sans hébergement** basés à Ahun-Sardent, Bourganeuf et Royère-de-Vassivière
- **1 lieu d'accueil parent-enfant** situé à Bourganeuf
- **1 Centre d'animation de la vie locale « Agora »** à Bourganeuf
- **4 Espaces de vie sociale** (cf. informations de la fiche repère petite enfance)

Actions spécifiques :

- Le centre d'animation de la vie locale AGORA porte un **contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**
 - Dispositif en complément de l'école, visant à apporter les ressources dont les enfants ont besoin : valoriser leurs expériences, faciliter l'accès au savoir, renforcer leur estime d'eux-mêmes etc.
 - Il s'adresse également aux parents notamment dans le suivi de la scolarité ou pour apporter une aide dans la relation famille - école
 - Le CLAS s'appuie sur la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité (2001).
- **Une politique d'éducation prioritaire, via le réseau d'éducation prioritaire.**
 - Elle a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.
- Le lien entre les établissements scolaires et les familles s'effectue via les **représentants de parents d'élèves**
- **Évènements en famille organisés par l'ALSH** de Bourganeuf

FICHE REPERE ADOLESCENCE JEUNESSE

-  Collège
-  Lycée – formations post-bac
-  Accueil de loisirs sans hébergement
-  Centre d'animation de la vie locale AGORA
-  Espace de vie sociale
-  Réseau d'éducation prioritaire (collège)



FICHE REPERE ADOLESCENCE JEUNESSE

Informations détaillées :

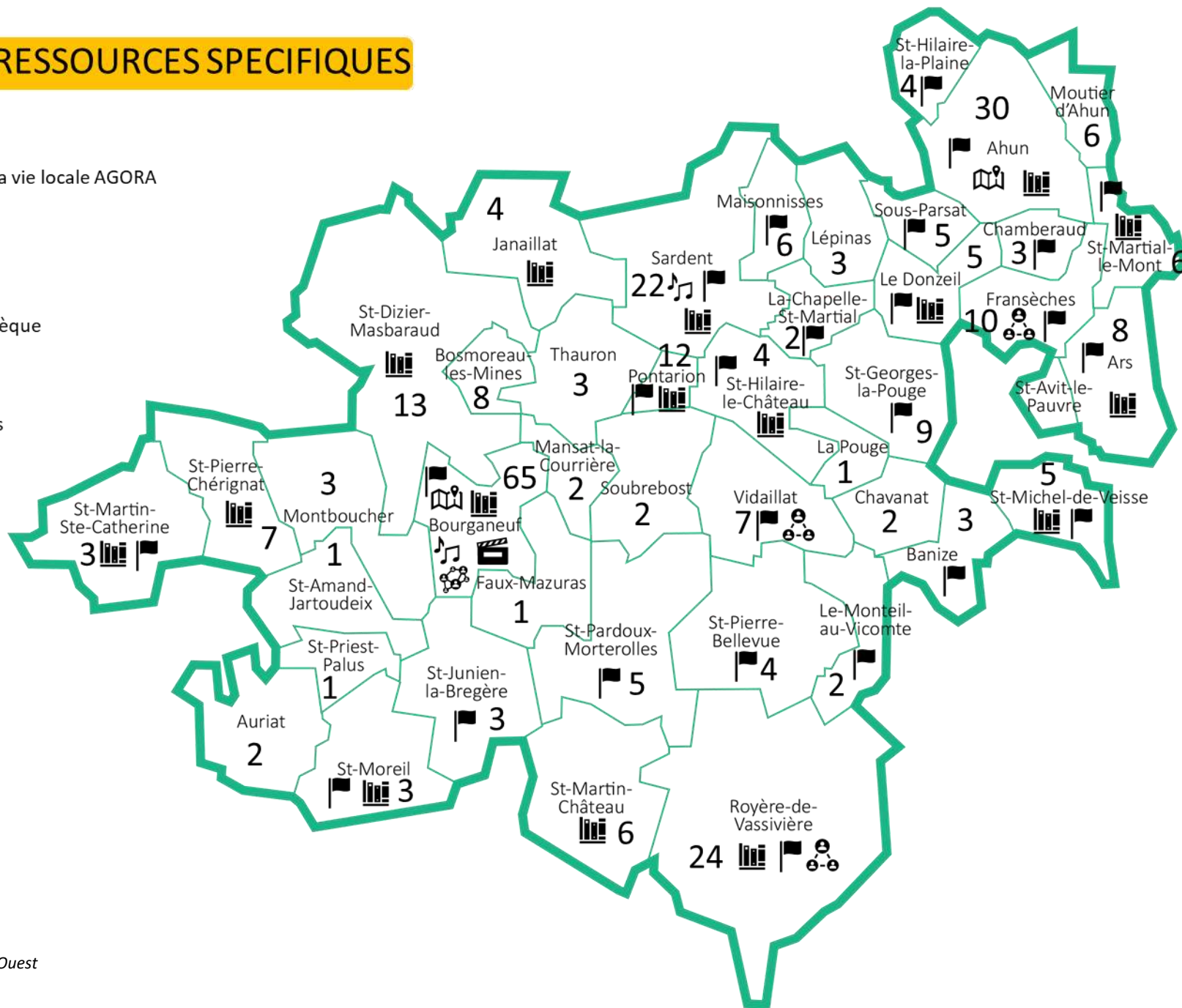
- **2 circonscriptions différentes** : Guéret 1 (écoles de Saint-Hilaire-la-Plaine et Sardent) et Aubusson (autres écoles)
- **2 collèges** à Ahun et Bourgneuf
- **2 lycées** à Ahun (lycée agricole) et Bourgneuf
- Données sur l'instruction en famille (à compléter)
- **3 Accueils de loisirs sans hébergement** basés à Ahun-Sardent, Bourgneuf et Royère-de-Vassivière
- **1 Centre d'animation de la vie locale « Agora »** à Bourgneuf
 - 1 « local ado »
- **4 Espaces de vie sociale** (cf. informations de la fiche repère petite enfance)

Actions spécifiques :

- Des temps dédiés à **l'étude dirigée** sont proposés dans les collèges
- Le lien entre les établissements scolaires et les familles s'effectue via les **représentants de parents d'élèves**
- **Une politique d'éducation prioritaire, via le réseau d'éducation prioritaire.**
 - Elle a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

FICHE REPERE RESSOURCES SPECIFIQUES

-  Centre d'animation de la vie locale AGORA
 -  Espace de vie sociale
 -  Espaces culturels
 -  Bibliothèque – médiathèque
 -  Cinéma
 -  Monuments historiques
 -  Offices de tourisme
 -  Associations
- En nombre



FICHE REPERE RESSOURCES SPECIFIQUES

Informations détaillées :

- **15 bibliothèques**
- **1 médiathèque** à Royère-de-Vassivière, en lien étroit avec la bibliothèque départementale de la Creuse, située à Guéret
- **1 cinéma** à Bourganeuf (délégation de service public de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest)
- **2 espaces culturels** à Sardent et Bourganeuf
- **317 associations**, dont plus de 20 à Sardent, Royère-de-Vassivière et Ahun – plus de 60 à Bourganeuf
- **2 offices de tourisme** à Ahun et Bourganeuf
- **44 monuments historiques** (châteaux, églises, ponts, viaduc, dolmens...) répartis sur 26 communes
- **1 Centre d'animation de la vie locale « Agora »** à Bourganeuf
- **4 Espaces de vie sociale** (cf. informations de la fiche repère petite enfance)

Actions spécifiques :

- Dispositif « actions éducatives locales » porté par la Communauté de communes
- Convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle, entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), l'Education nationale et la Communauté de communes.

2. Zoom sur l'organisation des services petite enfance - jeunesse et soutien à la parentalité :

➤ Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) :

Le RAM intercommunal « **Abacadaram !** », opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2020, est un service itinérant qui intervient sur plusieurs communes de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest. C'est un **service gratuit** destiné aux Assistant(e)s Maternel(le)s, candidat(e)s Assistant(e)s Maternel(le)s, aux Assistant(e)s familial(e)s, aux familles et toutes personnes intéressées par l'accueil à domicile.



Il est issu de la **fusion entre les RAM « Les Petits Ciatons » (Creuse Sud-Ouest) et « Pomme d'Amour » (Bourgageuf)**, suite à l'extension de la compétence « enfance jeunesse » de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Le RAM est ouvert toute l'année. **Il propose des temps d'éveil et d'animation qui ont lieu les matins (9h30 – 11h30) en itinérance et des temps de permanences les après-midis sur des pôles fixes, à Ahun et Bourgageuf.**

1.5 Equivalent temps plein (ETP) sont dédiés à ce service, comprenant 2 agents.

➔ 152 ateliers d'éveil et d'animation ont été proposés en 2020, et ce malgré les contraintes liées à la crise sanitaire (définition d'un seuil maximal de participant(e)s, adaptation du programme d'animation, etc.). Sur la même année, 184 enfants de 0 à 6 ans ont bénéficié de ces derniers, accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur famille.

➤ Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : 3 services complémentaires

❖ **La micro-crèche intercommunale la « Grange des Ciatons »** est en activité depuis 2015 dans une grange réhabilitée à Ahun. **L'accueil des enfants (0 à 4 ans) est possible du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.** La capacité du service est de 10 places, à laquelle s'ajoute une place d'urgence.

4.5 ETP sont dédiés à ce service, comprenant 5 agents.



*Source : Communauté de communes Creuse Sud-Ouest
Organisation d'un atelier sur la psychomotricité (2019)*

→ En 2020 le service a dû s'adapter aux nouvelles contraintes liées à la crise sanitaire. Il fonctionne habituellement à flux tendu et n'a pas la capacité de répondre à toutes les demandes des familles.

- ❖ **La micro-crèche itinérante intercommunale les « Petits Ciatons »** est en activité depuis 2011. Ce service était initialement jumelé avec le RAM. Il fonctionne en autonomie depuis septembre 2019, suite au développement du RAM, en lien avec l'extension de compétence de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.



Un camion (cf. illustration ci-dessus) a été aménagé et équipé avec tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement du service, qui s'installe dans des locaux mis à disposition par les communes et autorisés par la protection maternelle infantile du Département de la Creuse.

L'accueil des enfants (0 – 4 ans) est possible du mercredi au vendredi de 9h à 17h. La capacité d'accueil est de 6 places à laquelle s'ajoute une place d'urgence.

2 ETP sont dédiés à ce service, comprenant 2 agents.

→ Compte tenu de la forte demande des familles sur le secteur géographique d'Ahun, et de la crise sanitaire (covid19), en 2020 le service a été proposé en alternance sur Ahun (locaux de l'ALSH), Ars, puis à Saint-Martial-le-Mont. Le service fonctionne habituellement en flux tendu et en particulier sur le secteur d'Ahun, puisqu'une forte demande des familles y a été identifiée.

- ❖ **Le multi-accueil communal « Pomme d'Amour »** (cf. illustration ci-contre), est en activité depuis mars 2006 dans les locaux des Services Petite Enfance conçus spécifiquement pour ces services à Bourganeuf en 2012. (Antérieurement dans les locaux de la Maison de l'Enfant avec l'ALSH). **Il accueille les enfants (0 – 4 ans) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30** avec une capacité de 12 places, à laquelle s'ajoute une place d'urgence.



4.37 ETP sont dédiés à ce service, comprenant 5 agents. Un médecin référent est également rattaché à ce service.

➔ Compte tenu de la crise sanitaire (covid19), en 2020 le service a dû s'adapter aux nouvelles contraintes. Le service fonctionne en accueil régulier et occasionnel. Les demandes sont variables en fonction des années.

➤ Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) : 4 services complémentaires

❖ **L'ALSH multi sites intercommunal sur Ahun et Sardent (cf. illustration ci-dessous). Il accueille les enfants de 4 à 12 ans le mercredi de 7h30 à 18h30 en période scolaire (périscolaire) et du lundi au vendredi en tenant compte des mêmes horaires lors des périodes de vacances scolaires (extrascolaire).**



L'accueil est possible sur une demi-journée, une journée complète, avec ou sans repas. Concernant les adolescent(e)s (jusqu'à 17 ans), un accueil spécifique leur est réservé plus ponctuellement le samedi et lors des vacances scolaires.

A Ahun, les enfants sont accueillis dans un bâtiment réhabilité depuis 2017 au lieu-dit Le Mas. A Sardent les enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie de l'école, et un système de navette a été mis en place pour rejoindre le site d'Ahun, lorsque nécessaire.

La capacité d'accueil est plus importante durant les vacances scolaires en comparaison avec le temps du mercredi.

Des séjours sont également organisés.

4,5 ETP sont dédiés à ce service, comprenant 5 agents

➔ En 2020, le service a dû s'adapter aux contraintes liées à la crise sanitaire (confinements, couvre-feu, effectifs réduits, « non-brassage » des enfants etc.) ce qui a affecté son activité. A Sardent, le maintien de l'accueil des enfants a été possible grâce à l'utilisation d'une partie de l'Espace Chabrol.

- ❖ **L'ALSH communal de Bourganeuf** (cf. illustration ci-contre) est situé dans les locaux de la maison de l'enfant. Il **accueille les enfants de 4 à 14 ans le mercredi de 7h30 à 18h30 (périscolaire) et du lundi au vendredi en tenant compte des mêmes horaires durant les vacances scolaires (extrascolaire)**. L'accueil des enfants de moins de 3 ans peut être possible dans un cadre dérogatoire, dans la limite de 5 places.



L'accueil est proposé à la demi-journée ou à la journée complète, avec ou sans repas.

L'ALSH accueille également les enfants des 3 écoles primaires et maternelles de Bourganeuf le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30 (périscolaire). Les animateurs(trices) accompagnent les enfants dans les différents établissements scolaires et les récupèrent pour le temps d'accueil de loisirs à pieds (mode d'organisation nommé « carapattes »).

L'ALSH accueille également les enfants de l'école primaire Martin Nadaud sur le temps de la pause méridienne (12h – 13h30) du lundi, mardi, jeudi et vendredi, profitant ainsi de la proximité des bâtiments de ces 2 structures.

Des séjours sont également organisés.

4,5 ETP sont dédiés à ce service, comprenant 5 agents

- ❖ **L'ALSH « local ados » du Centre d'animation de la vie locale (CAVL), porté par l'Association Agora**, est actif depuis 2010 et fait suite au développement d'un projet d'animation à destination des adolescent(e)s et jeunes adultes, considérés à partir de 11 ans.

Un espace a été aménagé dans les locaux du CAVL pour **l'accueil des jeunes, de 10h à 12h et de 14h à 18h le mercredi (périscolaire) et aux mêmes horaires durant les vacances scolaires (extrascolaire)**. Une « soirée jeunes » est également organisée un vendredi par mois. 2 animateurs(trices) se déplacent au collège de Bourganeuf durant le temps de la pause méridienne pour aller à la rencontre des adolescent(e)s, et l'ALSH est régulièrement en lien avec le Conseiller principal d'éducation de cet établissement.



Ce service compte 5 salariés.

→ En 2020, les contraintes sanitaires ont rendu nécessaire l'adaptation du service (confinements, couvre-feu, effectifs réduits, « non-brassage » des enfants etc.) et ont impacté sa fréquentation (habituellement + de 400 jeunes à l'année).

- ❖ **L'ALSH de l'Association les Plateaux Limousins** est situé à Royère-de-Vassivière. **Le mercredi (périscolaire), les enfants de 4 à 6 ans sont accueillis de 9h30 à 12h et ceux de 6 à 12 ans le sont sur le créneau de 13h30 à 17h.** L'accueil est proposé sur la journée complète 1 mercredi par période.
Des séjours sont également organisés pour les enfants de 6 à 9 ans et de 11 à 15 ans.



Ce service compte 5 salariés.

- Le lieu d'accueil enfant – parent (LAEP) : un service de soutien à la parentalité

Le LAEP communal « Les P'tits Trognons » à Bourganeuf a été créé en 2002 par le CAVL Agora. Son portage par la commune est effectif depuis 2005. En 2012, le service a été relocalisé dans les locaux de la maison de l'enfant.

Ce service de soutien à la parentalité propose un espace convivial qui **accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur famille ou d'un adulte référent** (cf. référentiel LAEP de la CNAF). Ce service permet la rencontre, l'échange des parents, la circulation de la parole, l'éveil et la socialisation du jeune enfant.

L'accueil au public est proposé de 14h à 18h le mercredi. Des actions spécifiques peuvent également être proposées en complément à la demi-journée ou à la journée.

1,38 ETP sont dédiés à ce service, comprenant 2 agents.



- ➔ En 2020, la crise sanitaire a rendu nécessaire l'adaptation du LAEP. La création d'un espace similaire sur le secteur géographique d'Ahun est à l'étude, en raison de la forte participation des familles aux ateliers du RAM qui y sont proposés.

3. Zoom sur le centre d'animation de la vie locale et les espaces de vie sociale

- ❖ **Le CAVL associatif Agora**, situé à Bourgneuf, est un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.

➔ Il s'agit d'un lieu d'animation de la vie sociale, prenant en compte l'expression des demandes et des initiatives de la population et favorisant le développement de la vie associative. Le CAVL a également une vocation familiale et pluri-générationnelle (développement des liens familiaux et sociaux).

Il contribue au développement du partenariat (lien ALISO, services « enfance jeunesse » du territoire, acteurs locaux) et développe ainsi des actions innovantes et s'appuyant sur le développement social local.

Les espaces de vie sociale (EVS) ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage en développant à partir d'initiatives locales des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Ils concourent à la politique d'animation de la vie sociales de la CAF. Sont agréés en tant qu'EVS :

- ❖ **L'Association Les Amis de la Pierre de Masgot**, situé sur la commune de Fransèches, a été fondée en 1987 avec pour objectif la sauvegarde de l'œuvre de François Michaud (sculpteur sur pierre), et la médiation de ce patrimoine sculpté : accueil touristique, visites, manifestations, ateliers (sculpture, couture, écriture littéraire...).

➔ En 2020, 74 ateliers ont été organisés, enregistrant 703 participations, et ce malgré les contraintes liées à la crise sanitaire en lien avec le covid 19. L'EVS peut compter sur le soutien de nombreux bénévoles. Il est également en lien avec les ALSH et les établissements scolaires dans le cadre des activités qu'il propose. Un lien a été établi avec le RAM dans le cadre de la redéfinition de son programme d'animation pour la rentrée de septembre 2021.

- ❖ **L'Association les Plateaux Limousins**, située sur la commune de Royère-de-Vassivière (à 3 km du lac), a été créée en 1974. Elle propose un accueil de loisirs pour les enfants, de l'hébergement social et solidaire, (personnes seules, familles, grands groupes...) à des tarifs accessibles. Elle œuvre également en matière de développement local, en créant des partenariats et en développant des initiatives avec les acteurs locaux.
- ❖ **L'Association de Valorisation, d'appui, de soutien aux initiatives jeunes, aussi appelée « VASI jeunes »**, a été créée en 1997 et est localisée sur la commune de Vidallat. Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'animation, de formation, d'accompagnement et de découverte axé autour du monde rural.

Elle s'appuie sur la ferme et les terres dont elle dispose, mais se déporte également dans un périmètre proche pour organiser des séjours, des ateliers spécifiques (fabrication de jus de pomme), des chantiers participatifs etc.

➔ L'Association a tissé des liens étroits avec le GAEC des Hélianthes (élevage de vaches et porcs en agriculture biologique), et le GAEC Lou Sendarou (élevage de chèvre et poules pondeuses en agriculture biologique). Elle s'associe également aux acteurs de la petite enfance – jeunesse et du soutien à la parentalité dans le cadre des activités qu'elle propose (RAM, ALSH, LAEP, CAVL...).

❖ **L'Association les Moussus du Thaurion** est basée sur la commune de Chatelux-le-Marcheix (Communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg), mais son périmètre géographique couvre également les communes de Saint-Martin-Sainte-Catherine et Saint-Pierre-Chérignat.

Elle a pour but de mettre en place toute action en faveur de l'animation locale – sociale, des loisirs et de la culture, afin de renforcer le lien social entre les habitant(e)s du territoire.

D. Synthèse de la situation sur le territoire :

L'identification des caractéristiques du territoire (population, ressources, etc.) permet d'aboutir aux constats suivants :

Atouts	Axes d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La diversité et la richesse des ressources existantes sur le territoire, en termes de lieux et équipements culturels, d'animation de la vie sociale, de services publics relevant de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, du soutien à la parentalité... ➤ L'importance du tissu associatif, porté en majeure partie grâce à des bénévoles. ➤ Les connexions déjà établies sur le territoire avec les établissements scolaires : matinées passerelles, accueil périscolaire, CLAS, lien avec les acteurs locaux/institutionnels dans le cadre des projets pédagogiques des écoles. ➤ Le développement de services publics itinérants pour toucher un maximum de familles et ce sur l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disparité des ressources existantes sur le territoire. Manque de visibilité de ces dernières. ➤ Fragilité de certaines structures, notamment associatives, accentuée par la crise sanitaire. ➤ Modes de garde des 0-4 ans fonctionnant en flux tendu et ne pouvant répondre à toutes les demandes des familles. ➤ Une demande croissante des familles pour un mode de garde péri et/ou extrascolaire des enfants scolarisés de moins de 4 et 3 ans. ➤ Manque de visibilité concernant les modalités de participation à la vie sociale des adolescent(e)s et des jeunes.

Atouts	Axes d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La petite enfance, l'enfance, la jeunesse et le soutien à la parentalité identifiés dans les priorités d'actions des organismes institutionnels et des collectivités locales : soutien de ces derniers via les dispositifs AEL, CTEAC, CEJ, PEDT... 	

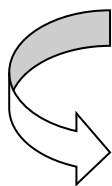
Opportunités d'actions	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La réflexion engagée concernant l'extension de la compétence « enfance jeunesse » de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest. ➤ Evolution de dispositifs institutionnels : fin des Contrats enfance jeunesse et bascule vers la Convention territoriale globale d'ici 2022, qui comprend également l'animation de la vie sociale et le soutien à la parentalité dans son champ d'action. ➤ Loi d'accélération et simplification de l'Action Publique, dite loi « ASAP », publiée le 8 décembre 2020, et dont les décrets sont en attente de parution. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombreuses adaptations nécessaires et à venir suite à la crise sanitaire en lien avec le covid 19 (depuis 2020) : périodes de confinement, accueil d'urgence, contraintes réglementaires fluctuantes, etc.

Des connexions se sont déjà établies entre les différents acteurs présents sur l'ensemble du territoire, afin de proposer des services éducatifs aux enfants et à leur famille dès leur plus jeune âge : LAEP, RAM, modes d'accueil du jeune enfant, etc. Il s'agit également de les suivre tout au long de leur développement, notamment par l'intermédiaire de :

- Matinées passerelles pour faire la transition vers le début de la scolarisation dans le cadre du RAM ;
- L'accompagnement à la scolarité ;
- L'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire en lien avec les écoles maternelles, primaires, collèges ;
- Du tissu associatif local et des acteurs clés de l'animation territoriale (CAVL et EVS) et du soutien à la parentalité (LAEP, associations et actions spécifiques à ce thème).

Tous les besoins de ce public ne peuvent pas pour autant être satisfaits, malgré les efforts déjà réalisés par les acteurs concernés sur le territoire.

Des leviers d'actions peuvent toutefois être identifiés et actionnés afin de poursuivre le travail engagé dans le cadre du PEDT.



II. PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE DURANT LES 3 ANNEES A VENIR

A. Finalités du PEDT – Plan mercredi

Il s'agit d'une étape préalable à la détermination d'objectifs. Elle met en évidence l'ambition du PEDT – Plan mercredi, à travers les 6 finalités suivantes :

- **Contribuer au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant** : prise en compte de son rythme de vie et de ses capacités, valorisation de son estime pour lui-même et de ses savoirs (autonomie, prise de responsabilités, expression...).
- **Apporter à l'enfant des clés de compréhension de son environnement et des manières dont il peut interagir avec ce dernier** : apprentissage de la citoyenneté et de l'exercice de la démocratie, sensibilisation au développement durable, au bien-être animalier...
- **Faire découvrir et rendre accessible à tous les enfants du territoire des temps de vacances et des activités de loisirs, culturelles, artistiques, physiques, sportives, etc. Diversifiées et qualitatives** : pratique de sports insolites, qualifications et certifications des intervenant(e)s et des animateur(trices), ...
- **Informer et sensibiliser les enfants et leur famille à la prévention des risques** : santé, violence, accidents routiers....
- **Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité** : lutte contre les stéréotypes (genre, culture, handicap, etc.), liens intergénérationnels, ...
- **Valoriser la mise en commun des compétences de chacun au travers de projets menés avec les différents partenaires impliqués.**



B. Notions clés à prendre en considération

Le périmètre du précédent PEDT – Plan mercredi Creuse Sud-ouest ne tenait compte que d'une partie du territoire de la Communauté de communes. Un dispositif similaire était également porté par la commune de Bourgneuf, puisqu'elle n'était pas concernée par le projet intercommunal.

Le positionnement du Conseil communautaire du 25 juin 2021 a été de prendre en considération le territoire dans sa globalité pour l'élaboration, le pilotage, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ce nouveau PEDT - Plan mercredi.

Dans ce cadre, le projet de la commune de Bourganeuf a été étudié en vue de son intégration à l'échelle intercommunale. Lors du processus de réflexion, en comité technique, des notions clés ont émergé. Elles tournent autour de :

- **L'enfant** : rythme de vie, bien-être, libre choix, mieux être, expression, valorisation des savoirs
- **Du vivre ensemble** : inclusion, handicap, mixité sociale, intégration sociale, équité territoriale, respect, règles de vie, droits et devoirs
- **Du développement social local** : accueil, implication des habitant(e)s, partage d'informations, projets communs
- **Du territoire** : partenariats, collaboration, cohérence, mise en commun des compétences, découverte du territoire

C. Stratégie retenue

L'association des finalités et des notions clés identifiées à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest a permis d'aboutir à la définition d'une stratégie pour les 3 années à venir, tenant également compte des caractéristiques du territoire précédemment identifiées.

OBJECTIF GENERAL : proposer une offre de services éducatifs en cohérence avec les besoins et les ressources identifiées localement et couvrant l'ensemble du territoire Creuse Sud-Ouest

TERRITOIRE Améliorer la lisibilité des acteurs existants sur le territoire, de leurs missions, et des actions spécifiques qu'ils mènent en matière éducative

- Créer des supports d'information et de communication spécifiques les concernant (guide des associations, guide du nouvel arrivant...)
- Rendre accessible à tous(tes) le contenu du PEDT (espace dédié sur le site internet de la Communauté de communes, le traduire en « Facile à lire et à comprendre », organiser des temps publics de présentation et d'échanges concernant le PEDT, lien avec les journaux communaux...)

TERRITOIRE Renforcer le maillage des actions existantes et potentielles, dans une logique d'équité territoriale

- Organiser des temps de rencontres et de réflexions thématiques dans le cadre du PEDT (propositions développées au point III. B.)
- Soutenir l'émergence de nouvelles actions et/ou d'actions évolutives via les dispositifs existants gérés par la Communauté de communes (« actions éducatives locales », « convention territoriale d'éducation artistique et culturelle » ...)
- Développer des actions en lien avec les acteurs scolaires (matinées passerelles via le RAM...)

DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL – ENFANT Considérer l'enfant et sa famille comme acteurs à part entière du PEDT

- Créer du lien avec ce public (les inviter à participer à des temps de rencontres, d'échanges et de réflexion avec les autres acteurs implantés sur le territoire – événements en famille proposés par l'ALSH...)
- Recueillir et s'appuyer sur les remarques ou les demandes des enfants et de leur famille préalablement à l'élaboration d'une action (boîtes à idées, questionnaires de satisfaction...)
- Prendre en compte le rythme de vie, les besoins et les aspirations de l'enfant lors de l'élaboration d'une action ou d'un projet qui lui est destiné.

VIVRE ENSEMBLE Utiliser le PEDT comme outil de développement du « vivre ensemble » et de la citoyenneté

- Encourager les enfants et leur famille à découvrir et participer à la vie locale (organiser des actions se déroulant sur l'espace public et/ou avec des acteurs du territoire)
- Développer des actions mettant en évidence des services publics
- Favoriser les actions en partenariat avec des acteurs du domaine de la santé, de l'action sociale et de l'économie sociale et solidaire (lien IREPS, animateurs(trices) de santé public ARS, actions intergénérationnelles en EHPAD, actions portant sur le handicap, ...)



La vision du PEDT – Plan mercredi Creuse Sud-Ouest est ainsi suffisamment large pour que chaque acteur du territoire ait la possibilité de s'y projeter, tout en apportant un cadre d'action balisé.

Les modalités de gouvernance, d'animation territoriale et d'évaluation liées à ce projet restent à établir pour disposer d'un outil complet.

A. Gouvernance assurée par un comité de pilotage et un comité technique



La mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique pour assurer la gouvernance de ce type de dispositif est classique, mais elle fiable puisqu'elle a déjà été éprouvée. C'est d'ailleurs grâce à la mobilisation de ces instances que le PEDT – Plan mercredi Creuse Sud-Ouest a pu être élaboré et qu'il pourra être porté.

▪ Le comité technique :

Composé d'acteurs opérationnels, il est chargé de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. Il est également chargé du suivi et de l'évaluation de ces derniers. Il peut aussi être force de proposition auprès du comité de pilotage, auquel il rend compte de ses travaux.

➔ Rythme des réunions : trimestriel.

Tout acteur en lien avec le champ d'action du PEDT – Plan mercredi souhaitant être partie prenante dans la démarche, peut être associé au comité technique et ce à tout moment de la durée de vie du dispositif. Il suffit pour cela de prendre contact avec la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, qui l'orientera vers la personne de référence.

Dans ce cadre, la mise en œuvre du PEDT – Plan mercredi prévoit l’organisation de temps de rencontres, d’information, d’échanges, de réflexion.... Thématiques, en se basant sur les objectifs déterminés dans la stratégie retenue, afin d’établir un plan d’actions annuel (année scolaire).

NB. : il est probable qu’il faille adapter la démarche en raison de la réglementation évolutive concernant la crise sanitaire liée au « Covid 19 ».

C. Suivi et évaluation possible grâce à la détermination d’indicateurs et d’outils spécifiques à chaque action retenue à mettre en œuvre

Les modalités de suivi et d’évaluation devront être précisés pour chaque action du plan annuel établi, afin de mesurer le niveau d’atteinte des objectifs du PEDT – Plan mercredi et d’ajuster les actions en cours et futures en conséquence.

Il n’y a pas de format privilégié plus qu’un autre. Il peut s’agir de sondages, d’entretiens, de mesure de la fréquentation... Voici quelques exemples donnés à titre indicatif :

Objectifs	Outils de suivi et d’évaluation
PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES EDUCATIFS EN COHERENCE AVEC LES BESOINS ET LES RESSOURCES IDENTIFIEES LOCALEMENT ET COUVRANT L’ENSEMBLE DU TERRITOIRE CREUSE SUD-OUEST	Niveau d’atteinte des sous-objectifs et donc de l’effectivité des actions prévues dans le plan annuel
Améliorer la lisibilité des acteurs existants sur le territoire, de leurs missions, et des actions spécifiques qu’ils mènent en matière éducative	Niveau d’atteinte des sous-objectifs et donc de l’effectivité des actions prévues dans le plan annuel
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des supports d’information et de communication spécifiques les concernant 	Supports créés (oui/non) Diversité des supports proposés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre accessible à tous(tes) le contenu du PEDT 	Indicateurs variables en fonction des modalités de diffusion d’informations concernant le PEDT – Plan mercredi : nombre de temps d’information organisés, fréquentation de la page internet dédiée, nombre de mentions « j’aime » ou de partage de l’information si relai sur les réseaux sociaux... (si prévus dans le plan d’actions).
TERRITOIRE Renforcer le maillage des actions existantes et potentielles, dans une logique d’équité territoriale	Niveau d’atteinte des sous-objectifs et donc de l’effectivité des actions prévues dans le plan annuel
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des temps de rencontres et de réflexions thématiques dans le cadre du PEDT 	Nombre de temps de rencontres et de réflexion organisés Compte-rendu de ces derniers.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir l’émergence de nouvelles actions et/ou d’actions évolutives via les dispositifs existants gérés par la Communauté de communes 	Nombre d’actions soutenues via les dispositifs concernés et montant financier associé.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des actions en lien avec les acteurs scolaires 	Nombre, variété et répartition géographique des actions mises en œuvre
<p>DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL – ENFANT Considérer l'enfant et sa famille comme acteurs à part entière du PEDT</p>	Niveau d'atteinte des sous-objectifs et donc de l'effectivité des actions prévues dans le plan annuel
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer du lien avec ce public 	Indicateurs variables en fonction du mode de contact avec les familles et leur(s) enfant(s) : nombre et natures des temps de rencontre auxquelles ils ont été conviés, taux de participation de ces derniers
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueillir et s'appuyer sur les remarques ou les demandes des enfants et de leur famille préalablement à l'élaboration d'une action 	Indicateurs variables en fonction du mode de recueil et de prise en compte des remarques émises : nombre de questionnaires de satisfaction – d'idées recueillies (si prévus dans le plan d'action), nombre d'actions ou de modes d'organisation ayant intégré ces remarques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte le rythme de vie, les besoins et les aspirations de l'enfant lors de l'élaboration d'une action ou d'un projet qui lui est destiné 	Actualisation du projet pédagogique des ALSH (oui/non), contenu de ce dernier.
<p>VIVRE ENSEMBLE Utiliser le PEDT comme outil de développement du « vivre ensemble » et de la citoyenneté</p>	Niveau d'atteinte des sous-objectifs et donc de l'effectivité des actions prévues dans le plan annuel
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les enfants et leur famille à découvrir et participer à la vie locale 	Nombre d'actions se déroulant sur un espace public, et/ou en partenariat avec des acteurs du territoire, préciser lesquels
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des actions mettant en évidence des services publics 	Nombre et diversité des services public concernés par les actions (ex actions de sensibilisation au développement durable proposés par le service CTDMA de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les actions en partenariat avec des acteurs du domaine de la santé, de l'action sociale et de l'économie sociale et solidaire 	Nombre d'actions organisées. Diversité des acteurs concernés. Diversité des domaines concernés Contenu des partenariats.